

CONSEIL SYNDICAL DU 29 MARS 2022

2022 - 023 – SAISINE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR L'ATTRACTIVITE TERRITORIALE DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
14	1	3	10	18

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Madame Laurie PONS, Monsieur Patrick de CAROLIS, Monsieur Raphaël MEGALIZZI (suppléant) ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Madame Anne PONIATOWSKI ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Fabien BOUILLARD, 1 siège en attente de désignation (Boulbon/ACCM) ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Monsieur Hervé CHERUBINI ;

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET ;

Procurations

Monsieur Jean-Christophe DAUDET à Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE ; Monsieur Bernard WIBAUX à Madame Anne PONIATOWSKI ; Monsieur Pierre-Hubert MARTIN à Madame Corinne CHABAUD.

o_o

Rapporteur : Madame Corinne CHABAUD

Vu la loi Engagement et Proximité adopté le 16 décembre 2019 ;

Vu la délibération 2018.010 actant le lancement d'études préalables à une démarche d'attractivité, et l'accompagnement à l'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions, financées dans le cadre du Contrat de ruralité 2017- 2020 établi entre l'Etat et le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays d'Arles ;

Vu le règlement intérieur du Conseil de développement, adopté par délibération n°2021.029 du 20 juillet 2021, qui liste les missions du Conseil de développement, dont la mission de consultation et de proposition auprès du Conseil Syndical, au-travers de contributions sur saisine et auto-saisine ;

Le PETR a impulsé en 2018 une démarche d'attractivité pour valoriser les atouts, les acteurs et les projets du Pays d'Arles. Fin 2019, la démarche a marqué un premier aboutissement avec la présentation des enjeux d'hospitalité et d'attractivité du territoire aux acteurs et aux élus du Pays d'Arles.

La Commission attractivité a défini en 2021 un centrage de la mission sur l'un des enjeux qui avaient été définis, se dotant ainsi d'un objectif stratégique : « miser sur notre atout agri-culturel ». Une première exploration a permis de dégager des pistes pour un plan d'actions et d'expérimenter une approche pour la mise en récit du territoire.

Si ces pistes sont à préciser en vue d'une programmation, leur concrétisation ne peut être envisagée sans une ambition clairement exprimée du territoire pour conduire une démarche collective.

La Commission attractivité souhaite disposer d'une analyse objective et distanciée, qui intègre la parole et la vision d'une pluralité d'acteurs du territoire.

En conséquence, elle sollicite le Conseil de développement afin de produire une analyse de la pertinence, des dimensions et des conditions de réalisation d'une démarche de marketing territorial à l'échelle du Pays d'Arles. Celui-ci se saisira des études produites (portrait identitaire, étude de marques) et des synthèses des différents temps de rencontres. Le Conseil de développement pourra s'appuyer sur des entretiens avec des acteurs clés, des consultations d'experts ou encore l'apport d'événements dédiés au marketing territorial. La réflexion prendra également en compte les différents impacts de la crise sanitaire.

Les propositions du Conseil de développement porteront en particulier sur l'objectif stratégique « miser sur notre atout agri-culturel ». Dans la mesure du possible, le Conseil de développement contribuera à actualiser et finaliser l'étude d'image du territoire.

Cette mission sera réalisée en dialogue avec la Commission attractivité et avec l'accompagnement de l'équipe du PETR, en particulier la chargée de mission attractivité et participation citoyenne.

La présentation d'un rapport complet est souhaitée pour le mois d'octobre 2022 dans le cadre de la Commission attractivité. Celui-ci sera ensuite présenté, avec les observations de la Commission, en Conseil syndical.

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

- 1°- **VALIDER** les termes de la saisine du Conseil de développement du Pays d'Arles,
- 2° - **DIRE** que conformément à la loi, le Conseil de développement s'organise librement dans le cadre de ladite saisine,
- 3°- **AUTORISER** le Président du PETR à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

